

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Layton.

Arrivées à		Départs de		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.													
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.		4 h. 40 <sup>m</sup> matin.		6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.	3 h. 1 <sup>m</sup> soir.	
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.		1 h. 00 <sup>m</sup> soir.		2 h. 42 <sup>m</sup> soir.	3 h. 32 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.				
10 h. 27 <sup>m</sup> »		5 h. 45 <sup>m</sup> »		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 22 <sup>m</sup> »	9 h. 41 <sup>m</sup> »		9 h. 41 <sup>m</sup> »		4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	3 h. 1 <sup>m</sup> soir.	3 h. 1 <sup>m</sup> soir.				

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 3 Novembre.

Il paraît que l'ardeur exubérante des députés nouveaux qui se piquent d'intransigeance, est en passe de se calmer. Les anciens auraient fait remarquer que le système du boucan ne mène à rien, et que si les bonapartistes l'ont abandonné, c'est apparemment qu'il ne leur profitait pas. L'observation a paru juste, même aux plus intempérants. Ils se sont promis de ne plus faire parler d'eux. Désormais les citoyens Roche, de Lanessan, Douville-Maillefeu et autres, se tiendront tranquilles. Jusques à quand ?...

Il est probable qu'en outre des Conseils, d'autres raisons contribuent à ramener le calme dans l'esprit des ultra-radicaux. On sait qu'au lendemain des élections générales, leurs journaux criaient victoire et prétendaient que l'extrême gauche atteindrait dans la Chambre, un effectif de 90 voix au moins. Or, cette perspective est loin d'être vraie. A l'heure qu'il est, les députés inscrits à l'extrême gauche s'élèvent à peine à 40, si l'on tient compte de 4 députés encore absents qui ont promis d'entrer dans les rangs de ce groupe. Quant aux inscriptions réellement acquises il y en a 36, pas une de plus, pas une de moins. Et encore convient-il de noter que de ces trente-six membres, trois sont également inscrits à l'union républicaine : MM. Brelay, Ballue et de Heredia.

On voit donc que M. Clémenceau, qui voyait déjà un portefeuille en perspective, est loin de compte, et que l'extrême gauche

n'exercera jamais une bien sérieuse influence dans la Chambre actuelle. Il ne tiendra même qu'au futur président du Conseil, d'affaiblir ce groupe davantage encore et de le réduire aux seuls adversaires personnels et irréconciliables de M. Gambetta, c'est-à-dire à MM. Clémenceau, Jules-Roche, Maret, Lanessan et une dizaine d'autres.

Les intransigeants semblent donc renoncer à leurs violences et ils font bien ; car elles n'ont d'autres résultats que de faire comprendre à la majorité modérée le besoin, l'urgence, de mettre un terme aux rivalités intestines et de se serrer les coudes pour combattre contre l'intransigeance qui est aujourd'hui le pire des ennemis de l'ordre et de la prospérité nationale.

## SENAT

Séance du 29 octobre.

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés ayant pour objet l'abrogation de l'article 15 du décret du 23 prairial an XII relatif aux cimetières. Il y est procédé.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	234
Majorité absolue	118
Pour	144
Contre	88

Le Sénat a adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés concernant la durée des heures de travail dans les usines et manufactures.

M. Tolain demande la remise de la discussion afin que la proposition de loi et le rapport puissent être étudiés.

M. Paris ne s'oppose pas à la remise. La remise est prononcée. Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi, à 3 heures.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 octobre.

M. le président : Messieurs les députés, en remplaçant à ce fauteuil notre vénéré doyen d'âge, M. Guichard, je n'ai qu'un mot de remerciement à adresser à la chambre.

Elle a hâte de se constituer et je ne retarderai pas ce moment par des paroles oiseuses. Je lui renouvelle l'expression de ma gratitude, et je m'efforcerai de me rendre digne de la manifestation politique qu'elle a voulu faire et dont je ne méconnais ni le caractère ni la portée.

M. Louis Blanc a demandé la parole, je la lui donne.

M. Louis Blanc dit qu'il est de tradition, dans les assemblées parlementaires, depuis la Révolution, que le bureau d'âge reste en fonctions jusqu'à la constitution du bureau définitif. La Chambre actuelle n'a pas excédé son droit en nommant un bureau provisoire ; mais il eût fallu que la question fut discutée, et elle n'a pu l'être puisque la parole a été refusée à un représentant du peuple. En outre, ce bureau a été formé en vertu d'un ordre du jour qui n'a pas été voté. C'est là une irrégularité qu'il ne faut pas laisser passer en force de loi. Je demande donc l'annulation du scrutin d'hier.

M. le président dit que le règlement de la Chambre est permanent jusqu'à ce qu'il ait été modifié.

M. Guichard ajoute qu'il s'est conformé au règlement qui subsiste, tant qu'il n'a pas été changé. Il y a une considération qui domine le débat : c'est la nécessité d'arriver le plus tôt possible à la constitution définitive de l'Assemblée.

L'incident est clos.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Baudry d'Asson une proposition consistant à valider en bloc les députés ayant fait partie de l'Assemblée précédente et dont le dossier ne contient aucune protestation.

M. de Baudry d'Asson dit que sa proposition a pour objet de hâter la constitution de la Chambre.

Il est urgent que cette constitution ait lieu pour permettre de demander sans délai la mise en accusation du ministère qui a engagé la France dans une guerre insensée.

L'orateur demande l'urgence qui n'est pas votée. La Chambre valide ensuite un certain nombre d'élections.

Séance du 31 octobre.

La Chambre valide sans débats un certain nombre d'élections, entr'autres celles de MM. le baron Dufour, Murat, Teilhard, de Valon.

M. Riotteau présente le rapport sur l'élection du vingtième arrondissement de Paris. Plusieurs protestations contre l'élection de M. Gambetta ont été adressées au bureau. Elles portent sur diverses erreurs qui auraient été commises dans le compte et dans l'attribution des bulletins. Le bureau a pu constater que ces erreurs ne sont pas fondées, et propose à l'unanimité de valider l'élection de M. Gambetta.

M. Tony Révillon dit qu'il y a eu dans cette élection une large part faite à la candidature officielle. Le candidat s'est présenté dans une réunion publique assisté du maire de l'arrondissement et du directeur de l'Assistance publique, et le père du maire a menacé un de ses employés de lui faire perdre sa position s'il ne marchait pas en faveur de M. Gambetta. Deux politiques républicaines sont en présence ; l'une centraliste et autoritaire, l'autre voulant arriver à la justice par la liberté. C'est cette dernière politique qu'ont voulu faire triompher les électeurs de Belleville, en reprenant le programme de 1869 ; telles sont les idées que l'orateur a développées dans les réunions électorales, appelant toujours la contradiction et ne rencontrant que des diffamations (Bruit). Sans doute M. Gambetta, sur les hauteurs d'où il plane, n'a pas en recours directement à de pareils procédés ; mais ses valets employaient l'injure et la calomnie, et il importe de protester contre ces procédés, pour l'honneur du suffrage universel. (Mouvements divers.)

Les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection sont mises aux voix et adoptées.

M. le président annonce qu'il y a 470 élections validées, et invite la Chambre à fixer son ordre du jour.

La première séance est fixée à jeudi.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
 (4) du 3 novembre 1881.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Enfin, on voit apparaître à l'horizon deux points noirs ; il se meuvent, se rapprochent lentement, disparaissent derrière les accidents de terrain de la route et reparassent bientôt après.

Ce sont deux cavaliers ; déjà l'on peut distinguer nettement le costume qu'ils portent : il consiste en une tunique rouge à brandebourgs jaunes ; ce sont deux soldats ; il se dirigent vers un mur de roc au sommet duquel on voit les ruines d'un petit château du moyen-âge, contre lequel vient s'adosser un petit-village qui semble chercher là un abri.

A leurs brandebourgs jaunes, à leurs tuniques rouges, à leurs parements bleus, à leurs grandes bottes montantes en forme d'entonnoirs, au lourd fusil qu'ils portent en bandoulière, mais surtout à la cocarde ornée de fleurs de lys qui surmonte leur tricorne, il est facile de reconnaître des dragons français.

C'est sans doute en amis et non point en ennemis qu'ils traversent le pays, car l'Allemagne une fois encore a reconnu la paix.

La guerre de succession d'Autriche est pour ainsi dire achevée ; il est vrai que MM. les plénipotentiaires sont encore réunis à Aix-la-Chapelle, où ils débattent les conditions de la paix ; on accumule articles et clauses, mais, en réalité ce n'est que pour trouver plus de prétextes à une reprise des hostilités.

Quoi qu'il en soit, la guerre est terminée de fait ; la prise de Maëstricht, en mai 1748, par le maréchal de Saxe, y a mis fin ; la France a hâte de voir signer la paix à n'importe quelles conditions ; Louis XV regrette les plaisirs auxquels on l'a un instant arraché et il lui tarde de s'y replonger ; les troupes sont rangées soit dans leurs garnisons respectives, soit dans leurs foyers, et c'est à celles de cette dernière catégorie qu'appartiennent nos deux voyageurs qui se dirigent lentement vers le petit village de Géromstein, sur la Kyll.

Ce sont deux hommes grands, forts, bien bâtis ; deux vigoureux chevaux leur servent de montures ; hommes et chevaux paraissent fatigués, c'est qu'évidemment ils viennent de loin.

Rien ne distingue les deux uniformes, car avec la meilleure volonté du monde on ne saurait reconnaître que les brandebourgs de l'un étaient autrefois dorés.

La longue campagne, le siège de Maëstricht, le voyage de plusieurs jours à travers les routes poudreuses de l'Esfel ont effacé toute différence extérieure entre ces deux personnages.

Seule, leur conversation permet de reconnaître en eux le chef et le simple soldat.

D'ailleurs, les traits de l'un, portent un cachet

de distinction et de noblesse que la fatigue et la poussière n'ont pas fait disparaître, tandis que ceux de l'autre sont vulgaires.

Les yeux gris qui percent sous d'épais cils noirs donnent à sa figure une expression parfois sinistre et féroce, surtout quand, ne se sentant point observé, il les dirige sur son compagnon.

Quand les cavaliers furent arrivés sur une hauteur d'où l'on dominait une grande partie du pays, l'un d'eux, l'officier, interrogeant l'espace d'un coup d'œil, dit à son compagnon :

— A quelle distance pouvons-nous être de la Moselle, Wenz ?

— Mon capitaine, répondit l'autre après avoir réfléchi un moment, une fois que nous aurons traversé la Kyll, nous aurons bien encore dix à douze bonnes lieues à parcourir. Il est vrai que nous pourrions atteindre plus rapidement le fleuve, poursuivait-il lentement et en lançant à son interlocuteur un regard oblique et craintif, si nous prenions par Uerzig ; mais nous ne rencontrerions point d'auberges dans cette direction, tandis qu'à Traben nous pourrions facilement faire reposer nos chevaux, en supposant, bien entendu, que tout soit encore par ici dans le même état qu'avant la guerre.

— C'est vrai ! Traben n'est-il point ton village natal ?

— Je suis d'une petite lieue de là, de Kenewig, au pied du Mont royal. C'est là qu'est notre petite maison ; notre père l'a construite de pierres provenant des ruines du vieux château français. J'y ai encore un frère plus âgé que moi. J'aimerais bien le revoir, si toutefois il

n'est pas mort ou disparu pendant cette guerre et dans ce cas j'aurais peut-être son petit héritage à recueillir — mais il se sera marié d'ici là..

— Tu pourras t'en former de tout cela demain. De toutes façons, nous n'atteindrons pas Traben aujourd'hui : avant de faire ma rentrée au château de Beuren, j'ai différentes choses à faire et d'abord à écrire une lettre importante. Nous nous arrêterons donc à l'auberge la plus proche ; demain, de bon matin, nous nous remettrons en route, et en marchant bien, nous atteindrons le soir le but de notre voyage, le château de feu mon père.

Wenz ne put retenir un cri de joie, en entendant son chef prendre cette décision.

Son œil fauve s'illumina soudain ; mais il se fut bientôt rendu maître de son émotion et il fit reprendre son pas accoutumé à son cheval, qui, suivant l'impulsion qu'il lui avait donnée volontairement, avait accéléré sa marche.

Il répondit sur un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent :

— Nos chevaux auront avant tout besoin de repos, s'il faut qu'ils nous conduisent demain au château de Beuren. Nous trouverons, il faut l'espérer, assez d'avoine dans le hameau voisin pour les fourrager convenablement.

— Comment s'appelle l'endroit vers lequel nous nous dirigeons ?

(A suivre.)



Revue des Journaux

Un homme qui arrive au pouvoir, surtout avec les vues de gouvernement qu'on prête à M. Gambetta, déclare *Paris-Journal*, ne saurait avoir la pensée de rompre en visière avec les conservateurs.

Or, plus M. Gambetta attendra, plus ces éléments se découragent, se désagrègent.

— Il paraît très probable que nous allons, dit le *Soleil*, assister à un replâtrage auquel M. Gambetta prêterait l'autorité de son nom et son influence sur la Chambre. Si l'on a le front d'appeler ce prochain cabinet le grand ministère, c'est qu'on y mettra beaucoup de bonne volonté.

— Il y a bien de la distance, dit la *Paix*, entre les confins de l'Union républicaine et les confins de la gauche modérée et du centre gauche, va-t-elle disparaître sous l'influence de M. Gambetta ?

Il n'y a de réponse possible à cette question qu'après un débat dans lequel M. Gambetta aura, selon l'assurance qu'il en a donnée aux députés qui se sont entretenus avec lui, fait connaître son programme, tant sur la politique intérieure que sur la politique extérieure.

— Le *Rappel* réclame du gouvernement qui va succéder au gouvernement défunt avant tout de se bien pénétrer de cette vérité qu'il y a une question qui domine toutes les autres : la question sociale.

— Le *Journal des Débats* déclare que les tendances comme les principes de gouvernement du futur président du Conseil sont suffisamment connus pour que la majorité lui accorde *in petto* sa confiance. C'est sur son programme, ajoute-t-il, et sur le choix de ses collaborateurs qu'elle le jugera ; c'est dans ces conditions que l'accord s'établira entre elle et lui.

— On peut donc considérer dès à présent, dit le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, qu'il y a un contrat entre la majorité de la nouvelle Chambre et l'homme politique qu'elle a désigné comme futur président du Conseil.

— Le *Parlement*, dit que M. Gambetta, aura de plus grandes difficultés à vaincre qu'il n'en eût rencontré il y a deux ans. La politique générale, dit-il, ne lui offre pas aujourd'hui un plus vaste champ pour de grandes entreprises. Dans les affaires extérieures, il est condamné à une réserve prudente ; à l'intérieur, à moins de se lancer dans des aventures, il n'a que des réformes patientes et laborieuses à accomplir.

Informations

On assure que M. Gambetta ne présidera plus afin de bien marquer qu'il ne pose pas sa candidature à la présidence définitive et qu'il se réserve pour le ministère.

— Le mouvement judiciaire qui est en préparation au ministère de la justice ne sera pas publié, paraît-il, avant l'avènement du futur ministère.

M. de Sigaudy, premier président de la Cour de Montpellier, qui est mis à la retraite, ne serait pas remplacé par M. Lisbonne, mais par un magistrat en exercice.

Quant à M. Lisbonne, il serait appelé à la succession de M. Saint-Gresse, premier président de la cour de Toulouse, qui va atteindre la limite d'âge dans un mois.

— Hier matin, M. Henri Rochefort s'est rendu au ministère des affaires étrangères, où il a demandé communication des rapports des inspecteurs des finances qui ont travaillé au règlement de la dette tunisienne et qui seront cités dans le procès intenté à l'*Intransigeant*.

Il a été répondu que la question de savoir si ces pièces devaient être communiquées serait examinée, mais que, dans l'affirmative, c'est l'avocat de M. Rochefort qui devrait venir en prendre connaissance au ministère.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

ELECTIONS MUNICIPALES

L'appel aussi pressant que désintéressé que nous avons adressé aux républicains conservateurs de Cahors a été entendu.

On vient de nous communiquer une liste composée de dix citoyens honorables qui défendront avec énergie et patriotisme la liberté de l'enseignement si, comme nous l'espérons, les suffrages éclairés de leurs

concitoyens les chargent de cette mission difficile.

Nous félicitons de tout notre cœur le Comité qui a pris l'initiative de la lutte ; nous le remercions d'avoir compris qu'il ne fallait pas laisser le champ libre aux laïciseurs, c'est-à-dire aux *néophytes radicaux* qui prétendent défendre la *liberté*, alors qu'ils l'oppriment et la confisquent si audacieusement.

Nous ne pouvons pas cacher notre satisfaction, quand nous voyons qu'il y a dans notre chère cité des libéraux indépendants, décidés à se tenir sur la brèche.

Nous le disions naguère et nous le répétons encore aujourd'hui : il est temps que les républicains sages et libéraux sortent de cette torpeur, de cette apathie dans lesquels ils semblent se complaire.

La liberté vraie a toujours eu des ennemis et de faux serviteurs : aussi les libéraux dignes de ce nom sont en devoir d'être toujours prêts à combattre l'oppression et le despotisme d'où qu'ils viennent.

Il était temps que les libéraux de notre ville fissent entendre leur voix pour protester au nom du droit, de la justice et de la liberté contre les théories démoralisatrices des nouvelles couches sociales, théories qui aboutissent au triomphe de la *force* et de l'*illégalité*.

Dimanche prochain, la lutte ne s'engagera pas pour discuter la forme de gouvernement : les hommes qui ont été choisis pour porter dignement le drapeau de la *liberté opprimée*, sont *dévoués* au gouvernement de la République.

On aura beau le nier, on aura beau ergoter : les dix citoyens, recommandés par un groupe d'*électeurs amis de la liberté*, ne discutent pas la forme du gouvernement. Ils acceptent sincèrement la République, parce qu'ils croient que la République est le gouvernement qui nous divise le moins et parce qu'ils savent s'incliner devant les verdicts répétés du suffrage universel.

La lutte est donc circonscrite entre les *défenseurs* et les *contempteurs* du droit, entre ceux qui veulent assurer la liberté des pères de famille, et ceux qui tendent à la détruire violemment.

Le terrain est largement déblayé : dans notre patrie, la force a trop souvent triomphé ; les coups d'Etat ont fréquemment réussi, parce que les défenseurs de la justice n'ont pas levé assez haut la tête.

A l'heure actuelle, ils veulent lutter partout contre des théories anti-sociales ; ils veulent défendre la liberté de l'enseignement, et la liberté de conscience. Qui peut les en empêcher ? Qui peut les forcer à désertter un poste aussi louable ?

Fortes de leur conscience et de leurs convictions, les républicains conservateurs viennent au nom du droit et de la légalité, engager les électeurs de Cahors à se souvenir que la liberté d'enseignement est une chose *sacrée* et inviolable et qu'il faut la défendre contre les attaques du radicalisme.

Leur appel loyal et énergique ne serait pas entendu ? Nous espérons que les électeurs se montreront dignes d'eux-mêmes, et qu'ils accorderont leurs libres suffrages aux dix citoyens patronnés par le Comité des *amis de la liberté pour tous*.

Ces dix hommes honorables et estimés sont connus de tous par leur intelligence, leur zèle et leur dévouement aux intérêts de la Cité. Ils n'ont pas besoin qu'on leur prodigue l'encens qui, même lorsqu'il est mérité, est toujours une chose fade.

Républicains convaincus, mais sages, ils désirent la République aimable, ennemie des caprices et des violences, respectueuse

de la liberté de tous.

En terminant, nous nous permettons de mettre sous les yeux des électeurs de Cahors ces magnifiques et consolantes paroles que nous empruntons à M. Laboulaye :

« La liberté est fille de la justice ; elle a pour sœurs la modération et la raison ; on ne l'emporte ni par séduction, ni par violence ; elle ne se donne qu'à celui qui lui témoigne son amour par son respect et son dévouement. »

Un républicain conservateur.

Voici la proclamation qu'un groupe d'électeurs libéraux, amis de la liberté pour tous, adressent aux électeurs de Cahors :

CHERS CONCITOYENS,

La question qui se pose aujourd'hui est bien simple : ce n'est pas une question de gouvernement, c'est une question de liberté.

Il s'agit de savoir si les Frères resteront instituteurs communaux, à côté des instituteurs communaux laïques, c'est-à-dire, si les pères de famille qui préfèrent des Frères pour instruire leurs enfants, seront aussi libres que les pères de famille qui préfèrent des laïques pour instituteurs.

Tous paient également l'impôt ; tous nous semblent devoir être également libres.

Les Conseillers démissionnaires disent : Nous ne voulons que des instituteurs laïques. Nos candidats vous disent : Nous voulons nous aussi l'école des instituteurs laïques, mais nous voulons de même l'école des Frères, et nous voulons que ces écoles soient également gratuites.

Voici les noms de ces vrais libéraux pour lesquels nous vous engageons à voter :

MM.

- CAVIOLE, Charles, docteur-médecin.
- FICAT, Victor, architecte.
- LAGARRIGUE, Edmond, avocat.
- MAZELIÉ, Louis, négociant.
- BOUSQUET, père, géomètre, à Bégoux.
- FILHOL, Jean, pharmacien.
- CARRIOL, fils, agent d'assurances.
- CAVALIÉ, Pierre, géomètre.
- LESTENDI, Pierre, aîné, m<sup>d</sup> de bois.
- DELLARD, Michel, entrepreneur.

ÉLECTEURS, à vous de choisir entre ceux qui veulent la liberté seulement pour eux et pour les leurs, et ceux qui veulent la liberté pour tous !

Cahors, le 1<sup>er</sup> novembre 1881.

Un groupe d'électeurs, amis de la liberté pour tous.

Une erreur.

Une note récemment insérée au journal, portait que dans la séance du 15 octobre, « le conseil municipal avait décidé que l'administration municipale demeurerait chargée de faire dresser le plus tôt possible les projets nécessaires pour approprier et restaurer l'école communale afin de pouvoir y installer des instituteurs laïques. »

Plusieurs conseillers municipaux nous assurent qu'aucune décision de ce genre n'a été prise dans la séance du 15.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. de Lamberterie, ancien député du Lot.

M. de Lamberterie, enfant du Lot, avocat distingué du barreau de Paris, fut porté par ses compatriotes à la Chambre des députés en 1871, par 41,000 suffrages, et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il fut un de ceux qui défendirent avec le plus de compétence et de vigueur les intérêts généraux du pays et ceux de leurs concitoyens.

Les questions économiques attiraient de préférence l'infatigable esprit de recherche de l'honorable ancien député. Qui n'a lu avec tout l'intérêt qu'elles méritent ses *Etudes* approfondies sur le département du Lot, plaidoyers remarquables en faveur de la situation financière et économique de notre département, si longtemps délaissés par les gouvernements divers.

M. de Lamberterie était une de ces hautes personnalités dévouées quand même au bien public, que les déceptions de la vie publique n'atteignent pas, et dont la mémoire reste vénérée de tous ceux qui ne sont pas aveuglés par la passion politique.

M. de Lamberterie est décédé, le 1<sup>er</sup> novembre, à son château de Laroque. Il était âgé de 69 ans.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 7 septembre (suite).

4° A ce que le gouvernement fasse étudier le tracé d'un canal de jonction de la Garonne à la Loire supérieure, par la Dordogne, la Séoule et la Bèbre ;

5° A ce que le passif grevant les successions à déclarer à l'enregistrement soit défalqué de l'actif, à la condition toutefois que le déclarant justifiera de ce passif par des titres authentiques ou ayant date certaine ;

6° A ce que le prix du tabac payé par la régie soit augmenté dans des proportions plus équitables.

7° A ce qu'un bureau de poste soit créé à Sauzet ;

8° A ce qu'un bureau de poste soit créé à Cénévière ;

9° A ce qu'un embranchement du Chemin de fer, reliant la ville de Saint-Céré à la ligne d'Aurillac à Saint-Denis, soit construit ;

10° A ce que des études soient faites sur le projet des chemins de fer d'intérêt local de Castelfrac à Gaury (près Dégagnac) ou Saint-Clair (près Gourdon) ;

11° A ce que dans la construction des Chemins de fer deux voies soient établies sur les ponts fixes lorsque la ligne ferrée traversera des rivières ;

12° A ce qu'il soit établi à Cahors des ateliers de construction et de réparation pour machines et wagons de toutes sortes nécessaires à l'exploitation des chemins de fer ;

13° A ce que deux stations nouvelles d'étalons soient établies à Montcuq et à Limogne.

Le même rapporteur propose d'approuver le classement suivant, au sujet des demandes de secours formées par diverses communes pour travaux de construction ou de réparation d'Eglises et de presbytères.

Nos d'ordre.	COMMUNES.	MONTANT de la dépense.	CHIFFRE de l'allocation proposée par le Conseil.
1	Lalbenque.....	16,046 40	7,546 40
2	Orniac.....	10,000 »	8,084 50
3	Nadillac.....	9,788 33	3,371 33
4	Terrou.....	8,400 22	3,100 22
5	Lebreil.....	5,026 63	358 00
6	Goujounac.....	5,303 76	2,303 76
7	Les Junies.....	4,800 »	1,300 »
8	Saint-Cyprien.....	8,925 »	3,500 »
9	Saint-Sozy.....	7,500 »	2,500 »
10	Escamps.....	6,300 »	3,056 00
11	Le Montat.....	5,364 98	5,044 00
12	Pern (Terry).....	5,000 »	2,637 »
13	Aujols.....	5,407 55	3,007 55
14	Boulvé.....	3,551 40	2,000 »
15	Belfort.....	3,276 »	1,389 »
16	Lacapelle-Cabanac.....	4,100 »	515 »
17	Lanzac.....	600 »	450 »
18	Sainte-Eulalie.....	450 »	200 »

Adopté.

M. Faurie, rapporteur de la même commission, propose au Conseil d'approuver la demande du Conseil municipal de Souillac, tendant à ce que cette ville soit autorisée à percevoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1882, des droits d'octroi sur les nouvelles matières comprises au tarif annexé à sa délibération du 14 août 1881.

Adopté.

M. le président donne lecture du vœu suivant déposé par M. de Lamaze et signé de plusieurs membres du Conseil.

M. de Lamaze propose au Conseil général d'émettre les vœux suivants :

1° Que le train express allant de Toulouse à Paris passant à la station de St-Denis près Martel, vers 4 heures et demie du matin, s'arrête, comme par le passé, à cette dernière station, pour y prendre les dépêches des voyageurs.

2° Qu'il soit établi un service de poste entre St-Céré et la gare de Gramat, pour prendre les dépêches du Midi arrivant à cette dernière station par le train de 10 heures du matin.

Ce service serait peu coûteux, attendu qu'il existe actuellement, et depuis longtemps, un service de voitures correspondant, à la gare de Gramat, au train express allant de Toulouse à Bordeaux.

Ce vœu est le renouvellement d'un autre précédemment émis dans le même sens par le Conseil général il y a trois ans.

Signé : de Lamaze, Duphénieux, Rozières, Villal, Lachière, de Verninac et Faurie.

Ce vœu, mis aux voix, est adopté.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée à demain à 2 heures.

(A suivre).



VOLONTARIAT D'UN AN.

Liste nominative des jeunes gens dans les conditions de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an après examen à Toulouse.

MM.

Poirot, Armand, de Gramat. . . 1945 points  
Thiébaud, Georges, de Gramat. 1860 id.  
Borredon, Léon, de Cahors. . . 1620 id.

— Les candidats qui, aux examens, ont obtenu un minimum de 1530 points, sont seuls admis au volontariat.

Le versement de la prestation exigée des engagés conditionnels en exécution de l'article 55 de la loi, devra être effectué au plus tard, le 10 novembre prochain, à 3 heures du soir. A partir de cette heure, les bureaux des Trésoreries ne recevront plus aucun versement.

Le montant de la somme à verser reste fixée à 1500 francs.

— Les engagements seront reçus du 26 octobre au 10 novembre courant, et la mise en route aura lieu le 12 novembre.

MM. les maires sont priés de vouloir bien donner au présent avis, la plus grande publicité.

— Le tirage au sort qui doit s'effectuer pour déterminer le rang d'après lequel les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel pourront être admis à désigner, parmi les corps indiqués, celui dans lequel, ils désirent servir, aura lieu le **vendredi 4 novembre prochain**, à deux heures du soir, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture.

Par décret, en date du 27 octobre 1881, M. de Montmaur (Paul-Louis), a été révoqué des fonctions de Maire de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq.

Par décret du Président de la République, en date du 30 octobre :

Notre compatriote M. Chastagné (Eugène), lieutenant de vaisseau, a été promu au grade de capitaine de frégate.

Notre compatriote M. Roquefort de Ville-neuve, chef du cinquième bureau de la direction de la sûreté au ministère de l'intérieur (librairie), vient d'être mis à la retraite.

M. l'abbé Vienne, professeur à l'école ecclésiastique de Gourdon, a été nommé curé du Boulvé.

M. l'abbé Pech, curé de Vers, a été nommé à St-Médard-de-Prèsque.

La fête de la Toussaint a été célébrée dans toutes les églises du diocèse avec beaucoup de solennité. Les offices ont été suivis par un grand nombre de fidèles.

Le cimetière a été l'objet de nombreux pèlerinages : un temps superbe a favorisé ces visites traditionnelles.

LOTÉRIE DU SECOURS MUTUELS DES FEMMES.

« La loterie organisée au bénéfice des pauvres et de la Société du secours mutuel des femmes, sera tirée dimanche, 6 novembre, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le tirage commencera à 1 heure précise. Pendant les 8 jours qui suivront le tirage, la salle sera ouverte chaque soir de 3 heures à 5 heures afin que les personnes qui posséderont des numéros gagnants, puissent aller réclamer les objets qui, en aucun cas, ne seront livrés le jour du tirage. »

Par décret en date du 22 octobre dernier, M. le ministre de l'intérieur a accordé à M. Rodés Etienne, instituteur à Peyrilles, une médaille d'honneur.

Cette récompense est on ne peut plus méritée. Dans cinq circonstances diverses, M. Rodés a fait preuve de courage et de dévouement.

En 1878 il reçut des lettres de félicitation de la préfecture. Depuis, il n'a cessé de se distinguer toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Nos félicitations sincères au jeune instituteur de Peyrilles.

On écrit de Perpignan, 31 octobre :

Un immense incendie a éclaté, hier soir, avenue de la Gare. Six maisons sont en proie aux flammes. L'impétuosité du vent fait craindre pour les maisons voisines.

ASSASSINAT D'UN SUBSTITUT.

On écrit de Châlon-sur-Saône, 1<sup>er</sup> novembre :

M. Marx, substitut, vient d'être assassiné dans son lit ; il a reçu à la tête quatre coups de couteau. Il a expiré sans avoir repris connaissance.

Ce crime cause en ville une grande émotion. Le coupable est resté inconnu.

Dernières Nouvelles

Paris, 2 novembre.

Les ministres se sont réunis hier soir en conférence chez M. Jules Ferry pour examiner les divers points sur lesquels le cabinet devra répondre.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu ce soir dans le même but et toujours sous la présidence de M. Jules Ferry.

Les résolutions prises seront soumises demain au président de la République.

On annonce que de nouvelles difficultés se sont produites au sein de la commission financière siégeant à Constantinople, et chargée du règlement des diverses dettes ottomanes.

La proposition de M. Baloe, tendant à faire une enquête sur les origines de la guerre de Tunisie, rencontre une certaine faveur. Elle a déjà recueilli un certain nombre de signatures parmi lesquelles celles de MM. Lockroy, Madiet-Montjau, Naquet, etc., etc.

Il est possible que la majorité de la Chambre se rallie à cette demande.

Paris, 3 novembre.

On assure que le *Journal officiel* publiera la liste du nouveau cabinet dès le surlendemain du débat sur les affaires de Tunisie, ce qui met approximativement cette publication à aujourd'hui ou demain.

On ne pense pas, en effet, que la discussion prenne plus de deux jours.

M. Gambetta a reçu dans la journée d'hier un certain nombre d'hommes politiques, notamment MM. Léon Say et Challemel-Lacour, que l'on dit déjà, comme vous savez, désignés, le premier pour le portefeuille des finances, le second pour celui des affaires étrangères.

A ce propos, je crois pouvoir affirmer que si les négociations pour le traité de commerce franco-anglais marchent avec autant de lenteur, c'est parce que l'Angleterre attend l'avènement du nouveau cabinet, dont elle croit pouvoir attendre certaines concessions.

Les nouvelles de Tunisie sont ce matin peu importantes ; on télégraphie cependant que les opérations au sud de Kairouan vont commencer cette semaine.

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 3 novembre, 2 h. soir.

La Chambre va voter son bureau définitif. La présidence est assurée à M. Brisson.

Bourse de Paris.

Cours du 3 novembre.

Rente 3 p. %	84.80
— 3 p. % amortissable	86.50
— 3 p. % amort. nouveau	84.75
— 4 1/2 p. %	112.50
— 5 p. %	116.00

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

PUBLICATION

Pour purger les hypothèques légales

L'an mil huit cent quatre-vingt-un et les vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept octobre, Je, Balitrand Léon, huissier près le tribunal civil de Cahors, y demeurant soussigné. A la requête du sieur Jean Cournot, propriétaire,

demeurant à Lardou, section de Laboulvène, commune de Labastide-de-Penne, canton de Montpezat, pour lequel domicile est élu à Cahors, dans l'étude de M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avoué, demeurant dans ladite ville, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

Ai signifié et laissé copie, 1<sup>o</sup> Au sieur Miquel Pierre, propriétaire, domicilié à Roches, commune de Pern ; 2<sup>o</sup> A la dame Marie Miquel, épouse du sieur Jean Rigal ;

3<sup>o</sup> Audit Rigal pris pour l'autorisation de son épouse domiciliés ensemble au Méric, commune de Mondoumer.

Pris, le sieur Miquel Pierre, et la dame Rigal comme enfants mineurs devenus majeurs, du sieur Miquel Jeau père, ci-après dénommé, et comme seuls enfants et uniques héritiers de la dame Marie Trémouillères, leur mère décédée ;

4<sup>o</sup> Et à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son Parquet, au palais de justice de ladite ville.

De l'expédition d'un acte dressé le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-un par M. le greffier dudit tribunal, enregistré, constatant en premier lieu le dépôt fait audit greffe ledit jour, de la copie collationnée signée de M<sup>e</sup> Bousquet et enregistré d'un contrat au rapport de M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, en date du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, contenant vente par Miquel Jean, propriétaire cultivateur, demeurant à Roches, commune de Pern, en faveur dudit Cournot, requérant, de divers immeubles consistant en maison, grange, patus, jardin, terres labourables, vignes et bois situés dans les communes de Pern et de l'Hospitale, moyennant le prix principal de cinq mille francs avec intérêt légal à partir du jour de l'acte, payable par délégation à tous les créanciers inscrits sur les immeubles vendus, le tout en sus des charges.

Et en deuxième lieu, l'affiche au tableau à ce destiné dans l'auditoire dudit tribunal de l'extrait dudit contrat.

Aux termes du contrat de vente précité les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, outre le vendeur, les mariés Miquel ses père et mère.

Déclarant aux susnommés que la présente notification leur est faite pour qu'ils aient à prendre dans le délai fixé par l'article 2194 du code civil telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable et que si, passé ce délai, aucune inscription n'a été prise, lesdits immeubles passeront dans les mains du requérant, libres de toutes dettes et charges de cette nature.

Et à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les mêmes immeubles n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux se publiant à Cahors, et désigné pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant. Sous toutes réserves, dont acte, copie duquel ainsi que de l'acte de dépôt, j'ai remis et laissé une à chacun des susnommés dans leur domicile en parlant :

- 1<sup>o</sup> Pour Pierre Miquel, à sa personne ;
- 2<sup>o</sup> Pour la dame Rigal, à sa personne ;
- 3<sup>o</sup> Pour Rigal, à sa femme ;
- 4<sup>o</sup> Et pour M. le Procureur de la République, à la personne de son substitut audit Parquet.

Employé pour les copies quatre feuilles de papier spécial au droit de un franc vingt centimes chacune s'élevant ensemble à la somme de quatre francs quatre-vingt centimes. Coût : trente sept francs quatre-vingt-dix centimes.

Signé : BALITRAND, huissier.

Visé et reçu copie par nous Procureur de la République, Au Parquet, à Cahors, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-un.

Pour le Procureur de la République,

Signé : TREILHES, substitut.

Enregistré à Cahors, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-un, F<sup>o</sup> 70 C<sup>o</sup> 11. Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Pour extrait conforme,

Signé : LOUIS BOUSQUET

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7, Maison Périers.

VENTE

Par voie de licitation en deux lots avec admission des étrangers,

Au tribunal civil de Cahors, le mercredi neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

1<sup>o</sup> D'une maison sise à Cahors, rue des Boulevards n<sup>o</sup> 4.

Mise à prix. . . . . 6.168 fr.

2<sup>o</sup> Et d'une vigne située au Pech-Biel, commune du Montat, d'une contenance approximative de un hectare, dix-neuf ares vingt centiares.

Mise à prix. . . . . 795 fr.

Dépendant des successions des époux Rollès et Pétronille Bousquet.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avoué poursuivant en son étude sus-indiquée, et à M<sup>e</sup> Mazières, avoué, colicitant en son étude, rue du Portail-Alban, à Cahors.

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

VENTE

Saisie immobilière EN UN SEUL LOT

A l'audience des criées du tribunal civil

de Cahors, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

D'une maison avec jardin et vigne, situés au lieu dit Camp-de-las-Monges, commune de Cahors, à un kilomètre environ de cette ville, près du faubourg de Cabessus, le tout d'une contenance approximative de un hectare trente-un ares quarante centiares, saisis au préjudice du sieur Sylvain Carbonnel, négociant à Cahors et de M. Maire, négociant au même lieu, syndic de la faillite dudit Carbonnel.

Mise à prix : cent francs, ci. . . . . 100 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

UN EXCELLENT ARBITRE

Nous engageons nos lecteurs d'une manière toute particulière à se procurer quelques-unes des excellentes Obligations de la Société de Taillerie mécanique des Diamants et Pierres d'imitations qui leur offrent l'occasion d'un excellent arbitrage.

Nul ne saurait nier que les grandes valeurs poussées par une spéculation audacieuse jusqu'à des cours follement exagérés sont devenues aujourd'hui, non-seulement d'un revenu insignifiant, mais surtout d'un placement dangereux. Le moindre incident de politique extérieure peut leur faire perdre plusieurs centaines de francs en une seule bourse. Il est donc de l'intérêt des pères de famille avisés et soucieux avant tout de la sécurité, d'employer leurs fonds disponibles en valeurs qui, tout en échappant aux périls de la spéculation, représentent cependant, tout à la fois, des garanties au moins égales et des revenus bien supérieurs.

Nos lecteurs trouveront plus bas les conditions de Souscription à ces Obligations.

Les variations qui se sont produites dans ces derniers temps sur les valeurs de spéculation, les inquiétudes auxquelles elles ont donné lieu, font ressortir clairement les avantages que présentent pour les capitalistes et les rentiers, les bonnes valeurs de placement. Parmi ces dernières, les actions de la Société Générale de fournitures militaires méritent, au plus haut point, la faveur du public. Au point de vue de la sécurité, elles sont indiscutables, et les porteurs peuvent compter sur un revenu progressif que leur assurent et la prospérité de l'entreprise et l'activité et la compétence de son administration. Le coupon de 25 fr. qui vient d'être détaché sera certainement regagné en peu de temps.

UN CURIEUX PROCÈS

va être intenté à des tailleurs de province. La MAISON DU PONT NEUF de Paris, envoie gratuitement sur demande, son catalogue illustré, avec lequel chacun peut prendre ses mesures soi-même, choisir ses étoffes et recevoir ses vêtements en 48 heures. Le bon marché extraordinaire et la façon élégante des vêtements de cette maison ont donné aux tailleurs de province l'idée d'en faire venir pour les revendre à leurs clients avec 60 0/0 de boni. La Maison du Pont neuf veut faire cesser ce trafic.

Recommander, en cette saison de rhumes gripes et bronchites, le Sirop et la Pâtes de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'Eau du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

SOCIÉTÉ ANONYME DE FABRICATION ET

Taillerie Mécanique

de PIERRES IMITATION et DIAMANTS

Capital : 1,000,000 de francs.

ÉMISSION de 1,700 OBLIGATIONS

de 300 fr., rapportant 18 fr., soit 6 0/0 net, payables par semestre. Ces obligations sont remboursables à 400 fr. par la Société 300 fr. en 25 ans et 100 fr. par tirages trimestriels, au moyen d'une Police d'Assurance financière.

GARANTIES :

Les obligations sont garanties par le capital actions de la Société (un million de francs), par les Usines des Prés-Saint-Gervais dont les constructions, les machines de la force de 80 chevaux, le matériel ont une valeur considérable, par l'industrie elle-même d'une richesse extrême et enfin par la capacité et l'honorabilité des directeurs et administrateurs, tous hommes spéciaux dans cette partie. Il n'est pas de placements plus sûrs et plus rémunérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. A. Cote, Mécanicien ; H. Lauret, Lapidaire ; N. Posno, Négociant en diamants ; C<sup>o</sup> de Montigny, Propriétaire ; F. Cote, Mécanicien ; E. Lemaire, Prop<sup>o</sup> ; A. Henry, ancien Agent de Change ; F. Thruwanger, Banquier.

On peut souscrire dès aujourd'hui en adressant autant de fois 300 fr. qu'on désire d'obligations à M. le Directeur de la Banque Générale Départementale, 72, Rue de Rennes, Paris.

On accepte en paiement tous Coupons émis ou à échoir, Actions et Obligations au cours du jour.



# LAFAYETTE

Lire dans LE VOLTAIRE

# PAR EDMOND DE GONCOURT

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
 Boulevard Nord, CAHORS  
**A. PAQUIGNON**  
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX  
 rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.  
 Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**  
 HAUTES NOUVEAUTÉS.  
**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**  
 RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES  
 Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
 La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**  
 Tous les Envois sont faits Franco.

**MAISON DOUCÈDE**  
 Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.  
 Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.  
 M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**  
 MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger. SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.	<b>Pharmacie Centrale</b> de Cahors.	DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ESCROUZAILLES**  
 PHARMACIEN Successeur de F. VINEL  
 La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

**SPÉCIALITÉ DE LA MAISON**  
 Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.  
 EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES  
 1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

**Entrepôt**

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.  
 Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

18<sup>e</sup> ANNÉE  
 LE **Moniteur**  
 DES **TIRAGES FINANCIERS**  
 PROPRIÉTÉ & ORGANE du **Crédit Général Français**  
 SOCIÉTÉ ANONYME  
**Capital : 120 millions**  
 JOURNAL FINANCIER  
 Paraissant 2 fois par semaine  
 Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires financières a pris depuis quelques années de telles proportions, qu'il est impossible à un journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.  
 Le **Moniteur des Tirages financiers** est le recueil le plus important, et le plus complet, il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.  
 Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

**PRIME GRATUITE**  
 Donnée chaque année à tous les Abonnés :  
 LE **CALENDRIER** Manuel du Capitaliste  
 Guide indispensable aux Porteurs d'Actions et d'Obligations  
 Volume de 200 pages de texte

**LISTES DES ANCIENS TIRAGES**  
 Et des Lots non réclamés

**ON S'ABONNE :**  
 Pour 2 francs par an  
 AU **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**  
 16, rue Le Peletier, à Paris  
 ou à la Succursale à Bordeaux 30 cours de l'intendance.

**5<sup>e</sup> RÉVEIL** cuivre, portatif, à bruyante sonnerie ; 18 fr. Horloge PENDULES de Chem., en doré, avec socle et globe 20<sup>e</sup>. PENDULES de Cheminée, riches, en marbre... 20<sup>e</sup>. Travail des Parisiens complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie S'ad. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs), ou à ses dépôts qui sont à : **PARIS** Le DÉPÔT GÉNÉRAL d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45. Dem. aux directeurs de ces maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres ex. à 6 fr. Remontoirs à 1<sup>er</sup> et mise à l'heure mée à 14 fr. Montres tout arg. 15 fr. Remontoirs tout arg. 18 fr. ou dans 22 jours

**EAU MINÉRALE NATURELLE**  
**VICHY**  
 Sources de l'Etat. Applications en médecine : **GRANDE-GRILLE.** — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales. **HOPITAL.** — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence **CÉLESTINS.** — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, gonorrhée, diabète, etc. **HAUTERIVE.** — Prescrits comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : **PARIS, 22, Boulevard Montmartre**  
**EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE**  
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

**A. BREL**  
 COIFFEUR PARFUMEUR  
 BOULEVARD NORD. (CAHORS.)  
 Plus de Maux de Dents  
**ELIXIR DENTIFRICE DES**  
**RR. PP. BENEDECTINS**  
 Prix du flacon 2 et 4 francs.  
 Brochures et échantillons gratuits.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, PARIS

**A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR**

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de 500 fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMOIRIAL des principales villes de France. — 108 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : **L'ART NATIONAL** par H. DU CLEUZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 400 gravures, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

**LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE**

**Gros lot: 500,000 fr.**

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet : 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**  
 RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristallin, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment de longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, caques gibeères, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE. ACHAT DE VIRILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, FONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**La Goutte et les Rhumatismes**  
 sont complètement guéris par la **Ouate anti-rhumatismale** du Dr Patisson.  
 Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.  
 En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale, rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamut  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix